



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi



CommuniquÃ©s 04.12.2016

Nouvelle dÃ©limitation des rÃ©gions de primes: une rÃ©forme arbitraire

curafutura s'oppose fermement Ã la nouvelle dÃ©limitation des rÃ©gions de primes proposÃ©e par le DÃ©partement fÃ©dÃ©ral de l'intÃ©rieur (DFI) Ã partir du 1er janvier 2018. Loin de reflÃ©ter de maniÃ¨re transparente les diffÃ©rences de coÃ»ts entre rÃ©gions, cette proposition entraÃ®ne un nivellement des primes entre les populations urbaines et rurales. ConsÃ©quence: la population rurale aurait Ã assumer un subventionnement croisÃ© et injustifiÃ© de la population urbaine. curafutura demande le maintien des rÃ©gions de primes actuelles et rÃ©fute cet exercice bureaucratique et inutile.

Les diffÃ©rentes rÃ©gions de primes ont pour objectif de faire en sorte qu'un comportement plus responsable en matiÃ¨re de coÃ»ts primes Ã l'Ã©chelon rÃ©gional puisse conduire Ã des primes plus bas selon les rÃ©gions. Le DÃ©partement fÃ©dÃ©ral de l'intÃ©rieur (DFI) est compÃ©tent pour dÃ©finir les rÃ©gions de primes et les diffÃ©rences de primes maximales admissibles entre les rÃ©gions. La lÃ©gislation prÃ©cise que ces diffÃ©rences de primes doivent reposer sur des diffÃ©rences de coÃ»ts correspondantes. En cas de nouvelle dÃ©limitation des rÃ©gions de primes une nouvelle mÃ©thode, permettant une meilleure Ã©valuation que la mÃ©thode actuelle, devra nÃ©cessairement Ãªtre appliquÃ©e pour Ã©tablir les diffÃ©rences de coÃ»ts rÃ©gionales. Ce n'est toutefois pas le cas. Pius ZÃ¤ngerle, directeur de curafutura, prÃ©cise :

«curafutura admet qu'il est nÃ©cessaire de rÃ©viser rÃ©guliÃ¨rement la dÃ©limitation des rÃ©gions de primes. La nouvelle mÃ©thode repose cependant sur des bases arbitraires, car les districts administratifs deviendraient la plus petite unitÃ©. Or, les diffÃ©rences de coÃ»ts dans un district peuvent Ãªtre gigantesques. La proposition du DFI entraÃ®ne donc un nivellement des primes au lieu de tenir compte des diffÃ©rences rÃ©gionales en matiÃ¨re de coÃ»ts de la santÃ©. curafutura estime que cette nouvelle dÃ©limitation est inconciliable avec la LAMal.»

L'exemple du canton de Berne

Parmi les cantons qui comptent actuellement trois rÃ©gions de primes, quatre (BE, GR, LU et SG) n'en compteraient plus que deux. La nouvelle dÃ©limitation des rÃ©gions de primes entraÃ®nerait toutefois dans de nombreux autres cantons une augmentation des primes dans certaines communes. Les assurÃ©s des communes rurales devraient ainsi s'attendre Ã de fortes hausses de primes, bien que les coÃ»ts de la santÃ© ne les justifient en rien, ce que prouve l'exemple suivant pour le canton de Berne.

Les habitants de la commune de Trub se trouvent actuellement dans la rÃ©gion de primes la plus basse et vivent, pour l'Office fÃ©dÃ©ral de la statistique (OFS), dans une commune agricole. Avec la proposition du DFI, les assurÃ©s de cette commune passeraient dans la plus Ã©levÃ©e des deux rÃ©gions de primes restantes. En d'autres termes, ils devraient Ã l'avenir payer des primes aussi Ã©levÃ©es que les habitantes et habitants de la ville de Berne.

Or, les coÃ»ts moyens de la santÃ© diffÃ©rent Ã©normÃ©ment: en 2015, les coÃ»ts de la santÃ© par assurÃ© en ville de Berne Ã©taient ainsi de 4001 francs, alors qu'Ã Trub, ces coÃ»ts Ã©taient infÃ©rieurs de 30%, avec 2787 francs. Cet



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

exemple révèle que les régions de primes n'auraient à l'avenir plus de lien fondé avec les coûts de la santé engendrés.

Une solidarité bien mise à mal

Sous le couvert de vouloir simplifier l'assurance-maladie, la nouvelle délimitation des régions de primes entraînerait une redistribution massive et injustifiée entre assurés. «curafutura souhaite que les régions de primes soient formées sur la base de différences de coûts établies. À cet égard, la nouvelle méthode du DFI est inadéquate et aboutit à une redistribution injustifiée des régions plus avantageuses vers les régions plus chères», souligne Pius Zängerle, directeur de curafutura.

Contact pour les médias :

Pius Zängerle, directeur

Téléphone: 031 310 01 84, portable: 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Andrea Arcidiacono, communication

Téléphone: 031 310 01 85, portable: 079 830 57 44; andrea.arcidiacono@curafutura.ch